

Les pouvoirs publics justifient la réforme en expliquant que le système actuel est particulièrement injuste pour les femmes. Seront-elles favorisées par le régime unique ? Rien n'est moins sûr.

Dans un système de points qui assure les mêmes droits pour tous en fonction du temps que l'on a travaillé, les carrières hachées ou incomplètes sont forcément pénalisées. Ceux qui ont eu beaucoup recours à du travail à temps partiel, ont connu des périodes de chômage, ont effectué des études longues ou encore ont été longtemps en formation, ont mécaniquement accumulé moins de points.

Les femmes ont les carrières les plus heurtées avec des moyennes de salaire plus basses. Elles sont surreprésentées parmi les travailleurs à temps partiel, qui est trop souvent subi. Avec un système par point, c'est l'intégralité de la carrière qui pèse. Toutes les périodes creuses diminueront la pension au final, qui est déjà en moyenne inférieure de 27% à celle des hommes, y compris en faisant jouer les solidarités, telle que la pension de réversion, puisque les femmes en sont bénéficiaires à 93%.

Dans le système actuel, les mères disposent de trimestres supplémentaires pour compléter leur carrière, elles disposent ainsi par enfant de 8 trimestres (dans le privé) et 4 trimestres dans le public. Mais dans le nouveau système, ce complément n'existera plus et laisse à penser qu'elles devront ainsi travailler plus longtemps pour atteindre une retraite à taux plein. Les femmes bénéficieront en revanche une majoration de 5 % de leurs points dès le premier enfant, 10 % pour 2 enfants, 15 % pour le 3e, etc. Cet avantage pourrait être plafonné à partir d'un nombre d'enfants qui reste encore à définir.